Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 21

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21. Lausanne, le 14 Octobre 1874. XIXe Année

SOMMAIRE (numéro et supplément). — **Réorganisation militaire suisse.** Adresses : des officiers du génie, du comité central, des sections bernoises ; divers.

RÉORGANISATION MILITAIRE SUISSE.

Organisation du génie (1).

La matière de ce rapport est divisée en trois chapitres que l'on peut discuter successivement: I. Organisation en général et personnel en particulier. II. Recrutement et instruction. III. Matériel et parcs.

I. Organisation et Personnel.

L'organisation qui nous régit comprend :

a) Le commandant en chef et son état-major (en temps de paix, l'inspecteur de l'arme).

b) La réserve du génie, organisée en corps, et réunissant sous les ordres d'un commandant et de son état-major, les compagnies de sapeurs non réparties et toutes les compagnies de pontonniers, avec les deux compagnies de train de parc y attachées.

c) Les troupes du génie attachées aux divisions d'armée, à savoir :

Un commandant avec son adjudant et une compagnie de sapeurs.

d) Enfin les sapeurs de bataillons disséminés dans les compagnies d'infanterie.

Examinons quelles sont les lacunes de cette organisation et quels sont les compléments à y apporter :

A. SUBDIVISIONS DE L'ARME.

Sous ce rapport, le projet conserve ce qui existe, en débaptisant seulement les sapeurs ; il crée, en outre, des soldats du parc du génie et des ouvriers de chemins de fer.

Ce qui doit guider dans cette question, ce sont, en première ligne, les travaux qui incombent à notre arme.

Abstraction faite du service du train et de celui des arsenaux (artifices et matériel), on peut ranger ces travaux sous trois chefs :

1° *Travaux que tout homme est à même d'exécuter*, moyennant directions convenables :

Terrassements, transports à petites distances, démolitions simples, confection de matériaux de revêtements, etc.

2° *Travaux spéciaux*, tels que opérations sur le terrain ; exécution des revêtements ; mise en état de défense de toutes espèces de localités ; réparation, entretien, construction et démolition des voies de communication et de transport, entr'autres des ponts et des chemins de fer ; établissement des camps ; construction et service des télégraphes, etc.

(1) Rapport lu à la réunion des officiers de l'arme, le 30 novembre 1874, à Berne, par le lieutenant-colonel Dumur.